

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

PALATINE ABSOLUMENT - Part A

ISIN : FR0007070982

Cet OPCVM est géré par PALATINE ASSET MANAGEMENT

Objectifs et politique d'investissement

L'OPCVM recherche une performance supérieure à l'€str +4%, grâce à une gestion discrétionnaire et une allocation dynamique d'actifs diversifiés composés d'actions, de titres de taux et d'OPC. L'€str (Euro Short Term Rate) est le taux à court terme en euros qui reflète les coûts d'emprunt au jour le jour en euros non garantis pour les banques de la zone euro.

L'objectif extra-financier du fonds est conforme aux dispositions de l'article 6 du règlement (UE) 2019/2088 du parlement européen et du conseil (SFDR).

Le portefeuille pourra être exposé dans les limites de -30% minimum et de 60% maximum sur des placements actions et jusqu'à 100% sur des placements taux.

La gestion procède à l'allocation du niveau de risque de crédit (critères financiers, choix du segment de courbe crédit, choix de la qualité de crédit et sélection des titres).

La gestion est totalement discrétionnaire. Les répartitions des investissements par pays, entre dette publique et dette privée, et en obligations convertibles à dominante taux mixtes varient selon les choix de la gestion. Le FCP pourra investir en titres dits spéculatifs procurant un rendement supérieur à celui de l'€STR dans la limite de 20% maximum de l'actif net. Il pourra également investir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM ou FIA de droit français ou étranger.

La stratégie d'investissement repose sur une allocation d'actifs fondée sur une analyse approfondie des différentes classes d'actifs, dans un deuxième temps elle vise à investir dans la sélection la plus adéquate.

Le processus de gestion repose sur une analyse pragmatique des facteurs clés (variables économiques, déterminants des marchés et facteurs techniques) de l'évolution des grandes classes d'actifs. Cette analyse permet la détermination des zones géographiques, du niveau d'investissement en actions, des niveaux de sensibilité et l'anticipation des évolutions des taux. Les allocations entre actions et titres de taux et la pondération des grandes et petites

capitalisations varient selon les choix discrétionnaires de la gestion suivant les opportunités qu'elle détecte et en fonction de ses anticipations.

L'OPCVM pourra utiliser des instruments financiers à terme sur taux, actions, indices et devises, et des contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises pour ajuster l'exposition du portefeuille, en substitution d'une détention directe de titres, ou en couverture des titres détenus. La gestion pourra également exposer le portefeuille au risque de taux indifféremment à la hausse ou à la baisse des taux dans la limite de la fourchette de sensibilité, comprise entre - 8 et + 8, et réaliser des ventes de futures sur indices actions dans la limite d'une exposition aux marchés actions comprise entre -30% et 60%. Les engagements hors bilan de l'OPCVM sont limités à 100% de l'actif. Le niveau d'exposition cumulé induit par les positions de l'actif et du hors-bilan est de 200% maximum de l'actif net. L'exposition au risque de change peut être supérieure à 10% de l'actif.

Type de fonds : OPCVM - UCITS V

Classification AMF de l'OPCVM : Néant

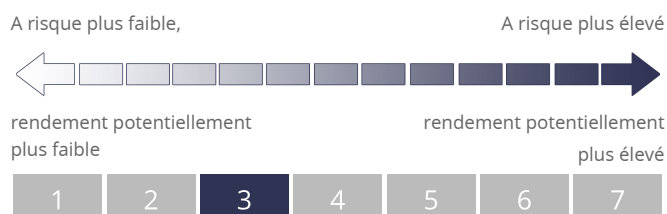
Affectation des revenus : Capitalisation.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours ouvrés avant 12h. Le rachat sera alors exécuté sur la base de la valeur liquidative datée du même jour.

Fréquence de valorisation : Chaque jour d'ouverture de bourse (à Paris) à l'exception des jours fériés légaux selon le code du travail français.

Durée de placement recommandée : Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un délai de 2 ans.

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle de l'OPCVM sur une période de 5 ans.

L'indicateur de risque de l'OPCVM reflète l'exposition de son actif composant son univers d'investissement.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Risque(s) important(s) pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de crédit : En cas de dégradation de la situation ou de défaillance d'un émetteur, la valeur des titres de créance peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative. Le FCP peut accessoirement être exposé au risque de crédit sur les titres de créance à caractère spéculatif qui présentent des niveaux de rendement élevé mais peuvent entraîner une baisse plus importante de la valeur liquidative.

Risque de contrepartie : L'OPCVM pouvant avoir recours à des instruments financiers négociés de gré à gré (titres de créance) il existe un risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de l'OPCVM.

Risque de perte en capital : L'investisseur ne bénéficie d'aucune garantie de capital et peut donc ne pas retrouver son capital initialement investi.

Risque lié à la gestion discrétionnaire : Une gestion de conviction induit qu'une part importante de la gestion du fonds dépend de la capacité du gérant à anticiper les mouvements de marché.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	0.25%
Frais de sortie	Néant

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année

Frais courants	0.70%
----------------	-------

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances

Commission de performance	1.05%
---------------------------	-------

Méthode : 20.00% de la performance de l'OPCVM excédant 5% jusqu'au 31/12/2021. A compter du 01/01/2022, la performance de l'OPCVM est comparée à l'€STR + 4%. La période d'observation est l'exercice comptable (01/04-31/03).

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

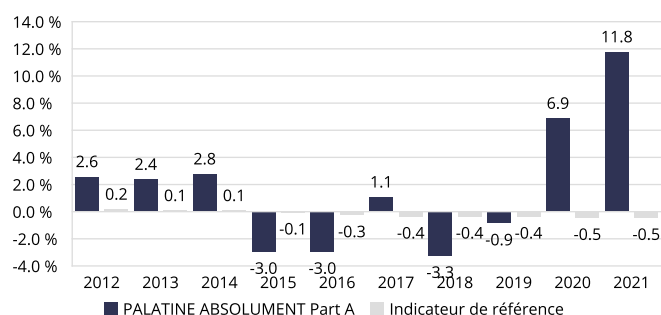
Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos au 31/03/2022.

Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPCVM.

Commission de surperformance : une période de rattrapage des éventuelles sous-performances passées sera appliquée sur une période d'observation extensible de 1 à 5 ans.

Pour plus d'information sur les frais de l'OPCVM, veuillez vous reporter aux pages 10 et suivantes du prospectus, disponible à l'adresse www.palatine-am.com.

Performances passées



Les performances affichées dans le diagramme ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Les performances annuelles sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par l'OPCVM.

Date de création de l'OPCVM : 2002

Date de création de la part : 30/04/2002

Devise de référence : Euro

Indicateur de référence : €STR +4% à compter du 01/01/2022. Eonia jusqu'au 31/12/2021.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement auprès de Palatine Asset Management - TSA 60140 - 93736 Bobigny cedex 9, ou sur son site internet www.palatine-am.com.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion, et sur son site internet.

Les détails de la politique de rémunération actualisée peuvent être obtenus sur simple demande écrite et sont disponibles sur le site internet www.palatine-am.com.

La responsabilité de PALATINE ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cette part A de l'OPCVM s'adresse à tous souscripteurs souhaitant exposer son investissement aux marchés actions et de taux français et étrangers et supporter le profil de risque présenté par l'OPCVM.

L'OPCVM propose d'autres parts pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus et qui font respectivement l'objet d'un document d'information clé.

Compte tenu des dispositions du règlement UE « Sanctions Russie » N° 833/2014 modifié, la souscription des parts de ce fonds est interdite à tout ressortissant russe ou biélorusse, à toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ou à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie sauf aux ressortissants d'un État membre et aux personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un État membre.

L'OPCVM et ses parts ne sont pas et ne seront pas enregistrés aux Etats-Unis en vertu de la loi US Securities Act de 1933 ou de toute autre réglementation des Etats-Unis. Les parts ne doivent pas être proposées, vendues ou transférées, directement ou indirectement, aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) au bénéfice ou pour le compte d'une « U.S. Person » selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S » ou de résidents aux Etats-Unis.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

La société de gestion PALATINE ASSET MANAGEMENT est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01/07/2022.